

Des cas d'abus sur des plantations suisses

La Suisse est la première place mondiale du négoce de matières premières agricoles. Tous les négociants agricoles de premier plan dirigent depuis ici d'importantes activités de négoce. Il s'agit de multinationales de l'agroalimentaire fortement intégrées depuis longtemps, qui contrôlent l'intégralité des chaînes de création de valeur. Elles gèrent directement certaines plantations et exercent ainsi un contrôle direct sur la production.

Dans une étude publiée récemment, Public Eye montre pour la première fois où et sur quelle superficie les négociants suisses cultivent des matières premières agricoles. Les plantations qu'ils contrôlent représentent au moins 2,7 millions d'hectares, soit plus de six fois la surface des terres assolées suisses. Au total, 561 plantations ont pu être identifiées dans 24 pays du Sud. Il s'agit principalement de cultures de canne à sucre et de palmiers à huile.

Ce type de culture est souvent entaché de violations de droits humains ou de pollutions environnementales, comme le montrent dix conflits emblématiques liés à des plantations contrôlées par des négociants suisses, présentés dans l'étude de Public Eye. La multinationale suisse-brésilienne des bioénergies

Biosev, par exemple, cultive depuis des années de la canne à sucre sur certaines plantations brésiliennes sans licence environnementale, ce qui lui a valu une plainte du ministère public de l'État du Minas Gerais. En Indonésie, des communautés autochtones sont privées de leurs moyens de subsistance à cause d'une plantation de palmiers à huile de Cargill. Des expulsions ont également été perpétrées en Ouganda, au Laos et en Tanzanie à cause de plantations de café de négociants suisses.

Du fait de leur contrôle direct sur les plantations, les négociants agricoles suisses ont aussi une responsabilité directe sur les conditions de production qui y sont en vigueur, mais ils ne l'assument pas suffisamment. Il est donc urgent que la Suisse impose aux négociants un devoir de diligence complet et une obligation de rendre des comptes.

Plus d'informations sur :



Astuces fiscales au détriment des plus pauvres

La société Socfin, dont le siège se trouve au Luxembourg, s'est vu octroyer dans dix pays d'Afrique et d'Asie des concessions d'une superficie supérieure à 380'000 hectares, soit presque l'équivalent de la surface agricole de la Suisse. Dans ses 15 plantations, le groupe produit du caoutchouc et de l'huile de palme, qu'il écoule ensuite sur le marché mondial. Différentes études ont démontré les violations des droits humains et des standards environnementaux que les filiales de Socfin ont commises au Liberia, en Sierra Leone ou encore au Vietnam.

Une recherche de Pain pour le prochain, Alliance Sud et le Réseau allemand pour la justice fiscale, publiée mi-octobre, a mis en lumière les pratiques d'optimisation fiscale agressives de cette firme via ses filiales suisses Sogescol et Socfinco. Pour ne pas payer 25 % d'impôts sur les bénéfices au Liberia, par exemple, la firme effectue des transferts de bénéfices vers ses filiales suisses (Fribourg) où elle paye moins de 14 %

d'impôts. Cette pratique est visible notamment dans l'analyse du bénéfice par employé et par pays. Alors que le bénéfice par employé est de 1600 euros dans les pays africains, il est en moyenne de 200'000 euros dans les filiales suisses, et ce bien que les recettes aient été engrangées à l'étranger.

Par cette optimisation fiscale agressive, Socfin évite chaque année de payer des millions d'euros aux États des pays pauvres. Des sommes qui pourraient être investies dans la construction d'écoles, d'hôpitaux ou dans l'achat de médicaments pour faire face à la crise du Covid.

Rapport complet sur :



Photo: Santiago Botón

État de siège lié à une mine de nickel suisse au Guatemala

La multinationale Solway Investment Group, dont le siège est à Zoug, exploite la mine de nickel Fénix à El Estor, au Guatemala. Celle-ci fait depuis longtemps l'objet de critiques en raison des dommages qu'elle cause à l'environnement, des graves violations des droits humains qui y sont perpétrées et du non-respect des droits des populations indigènes. Quiconque s'oppose à l'exploitation de la mine s'expose à une répression sévère de la part des forces de sécurité de l'État. En 2017, le pêcheur Carlos Maaz Choc avait été abattu par la police lors d'une manifestation.

Suite à une plainte déposée par des victimes, la Cour constitutionnelle du Guatemala a décidé, en 2019 et en 2020, de suspendre la licence d'exploitation de la

mine et exigé que les populations indigènes soient consultées avant toute reprise de l'exploitation. Depuis, le conflit s'est envenimé : Solway a remis en marche l'usine de traitement du site, affirmant que cela était compatible avec la décision de justice. La situation a récemment dégénéré quand la police a réagi avec une grande violence aux protestations pacifiques des autochtones maya q'eqchi'. Le 24 octobre, un état de siège d'un mois a été décrété, limitant considérablement la liberté d'expression et la liberté de rassemblement et donnant les moyens à la police et à l'armée d'intimider la population par des mesures drastiques. Alors que Solway continue de s'enrichir grâce au commerce juteux du nickel, la population locale a pratiquement perdu tout moyen de défense.

Impressum

Cette fiche d'information est publiée par la coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La coalition réunit plus de 60 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.

COALITION POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES

Monbijousstrasse 31, case postale, 3001 Berne
info@initiative-multinationales.ch
031 390 93 63

MULTINATIONALES RESPONSABLES

Feuille d'information pour les parlementaires
Session d'hiver 2021

DÉVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

- **EU : Les milieux économiques s'engagent pour des règles contraignantes**
- **Traité de l'ONU : des négociations sans la Suisse**

EN SUISSE

- **Le Comité des droits de l'enfant rappelle la Suisse à l'ordre**
- **Série de scandales à Crédit Suisse**

ÉTUDES DE CAS

- **Etat d'urgence à cause d'une mine suisse de nickel**
- **Astuces fiscales au détriment des plus pauvres**
- **Abus sur des plantations suisses**





Traité de l'ONU : des négociations sans la Suisse

La 7^e session de négociations relative au projet de traité onusien sur les entreprises transnationales et les droits humains a eu lieu en octobre à Genève. L'objectif de ce traité serait de garantir le respect des droits humains par les entreprises ayant des activités commerciales à l'étranger et d'améliorer l'accès aux voies de recours pour les victimes de violations des droits humains.

Certains États du Sud ont participé activement aux négociations ; l'UE et les États-Unis étaient aussi représentés. Quid de la Suisse ? Le Conseil fédéral n'a toujours pas octroyé de mandat de négociation. Une fois sa déclaration générale introductive prononcée, la délégation suisse n'a donc plus fait entendre sa voix, se contentant d'un rôle d'observatrice. La représentation de l'UE a adopté une toute autre posture : bien que dépourvue de mandat, elle a réalisé quelques interventions substantielles.

Un problème global demande une réponse claire, qui garantisse un accès à la justice pour les personnes lésées et des règles efficaces et contraignantes pour les multinationales partout dans le monde. L'obstination de la Suisse à se tenir à l'écart des négociations constitue une violation de l'engagement de droit international public qui consiste à protéger et garantir le respect des droits humains, notamment par la conclusion de conventions (art. 23 du Pacte I de l'ONU). Un tel traité international pourrait compléter une loi suisse efficace pour des multinationales responsables.

Le Parlement prendra-t-il ses responsabilités et demandera-t-il enfin au Conseil fédéral de délivrer un mandat de négociation ? Les interpellations Fischer (21.3859) et Walder (21.3934) vont dans ce sens.

Plus d'informations sur :



UE : les milieux politiques et économiques demandent des règles plus contraignantes

L'UE veut lutter rapidement contre la crise climatique et mise pour cela sur les investissements, via le Pacte vert pour l'Europe (European Green Deal). Parallèlement, la Commission et le Parlement discutent de nombreuses nouvelles réglementations relatives à la responsabilité des entreprises en matière d'environnement et de droits humains.

Nouvelle directive sur la publication d'informations non financières et indicateurs contre l'écoblanchiment

En avril 2021, la Commission européenne a adopté son paquet « Finance durable », un ensemble de mesures qui se décline en deux volets. Premièrement, il est prévu de réviser la directive européenne sur la publication d'informations non financières par les entreprises. Les critères ont été modifiés pour inclure les PME, désormais également tenues de rendre compte de leurs efforts en faveur du développement durable. Deuxièmement, une proposition d'acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie de l'UE a été adoptée. Il s'agit d'un système d'indicateurs fondés sur des données scientifiques pour des projets et des activités économiques ayant une incidence positive notable sur la réalisation de l'objectif du zéro net d'ici 2050. De quoi aider la politique, les entreprises et les investisseurs à se mettre d'accord sur ce qui est vraiment « vert » et ce qui relève de l'écoblanchiment (« greenwashing »).

Responsabilité des multinationales, déforestation et interdictions d'importation

Plusieurs autres nouvelles dispositions réglementaires de la Commission européenne ont été adoptées ou sont en passe de l'être. Le nouveau règlement sur la déforestation, qui interdit l'importation de viande bovine, de cacao, de café, d'huile de palme, de soja et de bois dont la production a nécessité un déboisement, a été publié mi-novembre. La nouvelle législation de l'UE sur la responsabilité des multinationales est attendue dans les prochaines semaines. Celle-ci introduira un devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement, ainsi qu'un mécanisme de mise en œuvre contraignant, comme le demandait l'initiative pour des multinationales responsables. L'UE examine en outre la possibilité d'interdire l'importation de produits issus du travail forcé.

Des multinationales s'engagent pour plus de régulation

Face à tous ces projets de régulation, il n'est pas étonnant que certaines des multinationales potentiellement visées fassent entendre leur voix. Ces derniers temps, un nombre croissant de déclarations communes signées par une large palette d'entreprises ont été publiées. Il est intéressant d'observer que beaucoup de multinationales, dont des poids lourds tels que Nestlé, Mondelez, Mars ou Ferrero, mais aussi des groupes d'investisseurs fortunés, se déclarent favorables à une régulation européenne complète et efficace, qui inclurait également des dispositions en matière de responsabilité civile. Dans une prise de position datée du 18 octobre 2021, les géants du cacao écrivent par exemple : « *The legislation should also require member states to fulfill the provisions of the UN Guiding Principles whereby states must take appropriate steps to ensure those affected by abuses have access to effective remedy through judicial, administrative, legislative and other appropriate means, including provisions for civil liability.* »



Nestlé attend de Bruxelles ce qu'il a fustigé à Berne

Scandales chez Credit Suisse : une plus grande fermeté s'impose

Avant la votation sur l'initiative pour des multinationales responsables, Crédit Suisse avait appelé, à grand renfort d'annonces pleine page dans la presse, à voter « non », arguant que les entreprises suisses se comportaient déjà de manière tout à fait responsable. Si l'on considère le nombre de scandales qui ont secoué la grande banque cette année, on est pourtant en droit de douter de cette affirmation :

- Des affaires de corruption et de blanchiment d'argent ont été mises au jour dans le cadre de crédits d'une valeur d'un milliard de dollars accordés au Mozambique.
- À l'automne 2019, on découvrait que Credit Suisse, alors dirigé par Tidjane Thiam, avait fait suivre plusieurs membres de sa direction. Il y a quelques semaines, l'affaire des filatures a refait surface, avec une nouvelle révélation : celle de la mise sous surveillance de l'ex-mari de la compagne de Tidjane Thiam.
- Dans les scandales Greensill et Archegos, Credit Suisse a dû liquider à quelques jours d'intervalles des fonds d'une valeur de plusieurs milliards de francs, qu'il n'a pu rembourser que partiellement aux investisseurs.

La *Handelszeitung* décrit les défaillances dans la gestion des risques du numéro deux du secteur bancaire helvétique de la façon suivante : « *Dormir, regarder ailleurs et encaisser : telle semble être la devise des gestionnaires des risques chez Credit Suisse.* » Ce que cette succession de scandales vient surtout rappeler, c'est que même dans le monde assez strictement régulé de la banque, il faut des lois plus fermes et des mécanismes de contrôle et de sanctions efficaces. Des personnalités de premier plan qui étaient encore opposées à l'initiative pour des multinationales responsables à l'automne 2020 l'admettent désormais. Dans le *Sonntagszeitung*, le conseiller national Gerhard Pfister, président du Centre, a déclaré à propos des scandales chez Credit Suisse : « *La Finma est probablement trop clémente, il nous faut des instruments plus efficaces (...). Si on veut jouer dans la cour des grands, comme c'est le cas de Credit Suisse, le régulateur doit être à la hauteur.* » Le professeur de droit économique Peter V. Kunz estime quant à lui que « *le système suisse est défaillant : la Finma manque de mordant. La seule langue que les managers comprennent, c'est celle des sanctions financières, douloureuses pour les banques, donc pour eux aussi.* »

Le Comité des droits de l'enfant rappelle la Suisse à l'ordre

Tous les cinq ans, la Suisse doit rendre compte de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant de l'ONU. En 2015, puis à nouveau en 2021, le Comité a déploré que la Suisse ne dispose d'aucun mécanisme juridiquement contraignant pour garantir le respect des droits de l'enfant par les entreprises suisses actives à l'étranger. S'il a salué le plan d'action national sur la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, il s'inquiète que la Suisse continue de miser sur le principe du volontariat : « *The Committee (...) is concerned about the reliance on voluntary self-regulation and reporting by the business sector and the lack of legal accountability for business enterprises that have violated children's rights.* » Cette inquiétude est d'autant plus fondée qu'une triste actualité lui donne raison : en septembre, une jeune fille de 12 ans est décédée

dans le village péruvien de Cerro de Pasco. La fillette était atteinte d'anémie aplasique sévère, une maladie probablement due à l'importante pollution aux métaux lourds qui touche les zones proches de la mine de plomb et de zinc du géant suisse du négoce de matières premières Glencore. La famille de l'enfant et les organisations locales sont unanimes : il est grand temps que l'État et les sociétés minières mettent un terme à ces intoxications et fournissent des soins médicaux adéquats.

Plus d'informations sur :

